

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-356 DU 10 JUIN 2008

Chargeant Monsieur **François G. NOUDEGBESSI**,
Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la
Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion
Côtère de l'intérim de Monsieur Armand
ZINZINDOHOUE, Ministre Délégué auprès du
Président de la République Chargé des
Transports et des Travaux Publics pour compter
du mardi 10 juin 2008.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le Décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2008-354 du 07 juin 2008 chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat, chargé de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 07 juin 2008.

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du mardi 10 juin 2008, Monsieur **François G. NOUDEGBESSI**, Ministre de l'Urbanisme, de l'habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtère est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé des Transports et des Travaux Publics pendant l'absence de Monsieur Armand ZINZINDOHOUE.

Article 2: Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 juin 2008

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre de la Défense Nationale assurant
l'intérim



Issifou KOGUI N'DOURO

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2- CES 2 – HAAC 2 – MDCTTP-PR 4 – SGG 4 –
AUTRES MINISTERES 2 1 – DEPARTEMENTS 12 – JORB 1.